

# *Le CGAC vous informe...*

---

Le 14 juillet 2017

## **CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ Modifications en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017**

### ***Modification de portée générale***

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la contribution maximale des frais admissibles de médicaments que la personne assurée doit déboursier est passée de 1 046 \$ à 1 066 \$ par année civile suite à la révision annuelle de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et aux règles applicables à notre régime.

Les frais de médicaments admissibles sont remboursés lorsque la franchise annuelle prévue à notre régime d'assurance collective est atteinte. Le pourcentage de remboursement prévu au contrat d'assurance est de 80 % pour les médicaments génériques ou les médicaments d'origine sans équivalent générique, et de 80 % du générique le moins cher dans le cas des médicaments d'origine avec équivalent générique. Les frais de médicaments engagés à la suite de l'atteinte de la contribution maximale sont remboursés à 100 %.

### ***Modifications de portée spécifique – adhérents de 65 ans et plus***

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, en sus de la modification de portée générale mentionnée plus haut, la coassurance du régime public d'assurance médicaments est passée de 34,5 % à 34,8 %. Ce qui veut dire que le pourcentage de remboursement du régime public est maintenant de 65,2 %, et non plus de 65,5 %. Ce changement n'a pas d'impact réel sur le remboursement de vos réclamations de médicaments puisque Croix Bleue Medavie continue de rembourser, le cas échéant, jusqu'à l'atteinte d'un pourcentage global de 80 % du montant admissible.

À compter de la même date, la franchise du régime public est passée de 18,85 \$ à 19,45 \$ par mois. La prime annuelle a également été augmentée à 667 \$ par année par adulte, et non plus 660 \$.

Nous vous invitons également à consulter le site Web de la RAMQ :

[www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx)

Pour toute information supplémentaire, ou pour nous soumettre vos commentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [CGAC@vrrh.ulaval.ca](mailto:CGAC@vrrh.ulaval.ca).

Ce *CGAC vous informe...* est aussi disponible aux fins de consultation ultérieure sur le site Web du preneur : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca).

Merci de votre attention.

Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :

Marc Desgagné, président  
Christiane Kègle

Catherine Arnautovitch  
Ghislain Léveillé

Nicolas Bouchard Martel